

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET :** Composition de la Commission d'attribution des places à l'Espace Petite Enfance de Plateau d'Hauteville

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à dix-neuf heure et zéro minute, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le huit avril deux mille vingt-six.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 25**

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET, Philippe VIRARD

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

FUMEX Jacques pouvoir à DRHOUIIN Jacques  
MASSIRONI Alain pouvoir à BOURGEAIS Didier  
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à BEVOZ Coralie  
PERNOD Stéphanie pouvoir à CYVOCT Jean-Michel

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance :** Madame Coralie BEVOZ

**En présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants**

La commune de Plateau d'Hauteville dispose d'un Espace Municipal Petite Enfance (EMPE) d'une capacité de 40 places.

Dans le but d'optimiser la gestion des places dans cette structure, la commune a mis en place, par délibération n° 2023-04-10 du 26 avril 2023, une commission d'attribution des places pour l'EMPE L'Enfant Lyre.

Cette démarche s'inscrit dans le respect des principes d'équité et de transparence, garantissant une attribution des places fondée sur des critères objectifs et partagés.

-La Commission se compose :

- de M. Philippe EMIN, Maire de la commune, Président
- de Mme Karine LIEVIN, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance, Vice-Présidente
- de Mme Eliane MERMILLON, conseillère municipale, membre de la Commission des Affaires sociales et Petite Enfance
- de Mme Nadine OGEARD, Directrice de la structure EMPE L'Enfant Lyre
- de Mme Martine CORTINOVIS, Animatrice du Relais Petite Enfance/Guichet unique de la commune
- de Mme Delphine MORONNOZ, Educatrice de Jeunes Enfants de la structure
- de Mme Isabelle CLAIN, Infirmière de la structure
- de Mme Edith VINCENT-MORARD, Directrice générale des services de la commune ou d'un agent administratif référent à l'Espace Petite Enfance représentant

Le règlement d'attribution des places à l'EMPE, joint à la présente délibération, intègre la liste des critères d'admission, fondés sur :

- La résidence principale de l'enfant
- La situation professionnelle des parents
- La situation familiale
- La durée d'accueil

Le Maire propose à l'assemblée d'accepter la nouvelle composition de la commission d'attribution des places à l'Espace Municipal Petite Enfance de la commune et d'en approuver le règlement présenté.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **ACCEPTE** la composition de la commission d'attribution des places à l'Espace Petite Enfance de Plateau d'Hauteville ;
- **APPROUVE** le règlement de la commission d'attribution des places, qui précise les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que les critères d'admission des enfants à l'Espace Municipal Petite Enfance de la commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 13/05/2026

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20260415-DE-2026-04-13-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026